

**PHILOSOPHIE ET FÉMINISME PHI4336****Plan de cours****RESPONSABLE DU COURS**

---

Nom	Anne-Marie Gagné-Julien (pronom : elle)
Local	W-5285
Disponibilités	Mercredi, de 16h30 à 17h30, et sur rendez-vous via zoom
Courriel	<a href="mailto:gagne_julien.anne-marie@uqam.ca">gagne_julien.anne-marie@uqam.ca</a>

*Pour communiquer avec moi, veuillez utiliser mon courriel UQAM.*

**DESCRIPTION DU COURS**

---

*Ce cours propose une introduction aux principaux enjeux de la philosophie féministe contemporaine. On s'intéressera notamment aux contributions féministes en épistémologie, en philosophie des sciences, en philosophie politique et en éthique. Le cours pourra aussi, en s'appuyant sur des textes contemporains, aborder des questions plus spécifiques comme celles de la distinction nature/culture, de la construction sociale des différences sexuelles, de la parité dans la sphère publique, ou des rapports entre classe, genre et race.*

**OBJECTIFS DU COURS**

---

**Objectifs généraux**

Le cours vise à développer une compréhension nuancée de questions centrales en philosophie féministe et d'enjeux fondamentaux dans notre société grâce à la maîtrise de concepts et de théories-clés et à leur application à des cas pratiques.

## Objectifs spécifiques

De façon plus spécifique, à la fin du cours, l'étudiant-e aura développé :

- Des compétences analytiques, critiques, argumentatives et écrites.
- Une connaissance de plusieurs grands courants en philosophie féministe
- Une compréhension de certains thèmes et enjeux majeurs en philosophie féministe.

## CONTENU DU COURS

---

Dans ce cours, nous explorerons les concepts et les théories clés de la philosophie féministe ainsi que leurs implications pratiques. La première partie du cours introduira certains concepts phares de la philosophie féministe, notamment la distinction entre le sexe et le genre, la construction sociale, l'oppression et le patriarcat. La deuxième partie du cours offrira un tour d'horizon de plusieurs courants majeurs du féminisme, tels que les féminismes culturel, afro-américain, transnational et décolonial. La troisième partie du cours abordera la manière dont le féminisme peut éclairer les relations de pouvoir et d'oppression dans le domaine de la science et de la connaissance. Des concepts et cadres tels que la position épistémique, l'injustice épistémique, l'épistémologie de l'ignorance, ainsi que l'empirisme féministe seront abordés. Pour finir, nous étudierons la manière dont le féminisme peut éclairer des enjeux liés aux genres, aux corps et à la sexualité, notamment en se penchant sur les courants féministes lesbiens, queers et trans, et en réfléchissant au thème du consentement. Le cours mettra ainsi en lumière les apports féministes en philosophie morale, sociale et politique ainsi qu'en métaphysique, en philosophie des sciences et en épistémologie. Au fil des séances, nous porterons une attention particulière aux implications pratiques de ces concepts et théories. Plusieurs cas d'études seront utilisés pour illustrer leurs portées concrètes : les violences domestiques, le consentement, le port du voile dans l'espace public, le travail du care, etc.

## FORMULES PÉDAGOGIQUES

---

Le cours combinera cours magistraux en présentiel et discussions en classe, conférence invitée ainsi qu'une séance de révision en vue de l'examen final.

Un forum sera mis à la disposition des étudiant-es sur Moodle pour poursuivre la discussion ou poser des questions par écrit.

Des ressources d'approfondissements complémentaires (balados, extraits vidéos, etc.) seront également mises à la disposition des étudiant-es sur Moodle.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

### Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Analyses d'argument (2)	30 % (2 x 15%)	Analyse 1 : avant le début du cours 6, le 9 octobre 2024  Analyse 2 : avant le début du cours 12, le 27 novembre 2024
Examen de mi-session	30 %	16 octobre 2024
Examen final	40 %	11 décembre 2024

### Composantes de la note finale du cours

- **Deux analyses d'arguments, à la maison (30%)**: Brève exposition et évaluation d'un argument formulé par l'auteur-e de la lecture requise. 1 à 2 pages en interligne double, à remettre en version pdf avant le début du cours portant sur le sujet choisi. Vous devez remettre 2 analyses au total au cours du trimestre (15% chacune), dont au moins 1 doit être remise avant l'examen de mi-session. Vous ne pourrez pas remettre d'analyse après le cours 12.

**NB**: Les analyses doivent être remises par courriel avant le début du cours. Aucune analyse remise en version papier ou au bureau du département ne sera acceptée.

- **Examen de mi-session, en classe (30%)**: Questions à développement court: questions de compréhension des concepts et théories-clés examinés dans les cours 1 à 6. Pour cet examen, les étudiant-es n'ont pas droit à leurs notes des cours.

- **Examen de fin de session, en classe (40%)**: Question à développement long: analyse critique d'un cas pratique au choix de l'étudiant-e à la lumière des concepts, théories et auteur-es examinés dans les quatre parties du cours. Pour cet examen, les étudiant-es ont droit à une feuille de notes recto seulement.

### Présentation matérielle

Un document d'aide méthodologique sera remis en début de cours pour guider les étudiant-es dans la rédaction de leur analyse d'argument. Un autre document leur sera remis en cours de session pour les guider dans leur analyse critique (examen de fin de session).

## Critères de correction

- **Compréhension:** exactitude, exhaustivité, vocabulaire philosophique
- **Qualité de l'argumentation:** réflexion critique, rigueur, profondeur
- **Indépendance de raisonnement:** perspicacité, apports, effort de recherche
- **Expression et style:** orthographe, syntaxe, clarté et précision
- **Organisation:** enchaînements et cohérence dans la structure

## Barème de notation

A+	= 4.3 [de 90% à 100.0%]
A	= 4.0 [de 85% à 89.9%]
A-	= 3.7 [de 80% à 84.9%]
B+	= 3.3 [de 77% à 79.9%]
B	= 3.0 [de 73% à 76.9%]
B-	= 2.7 [de 70% à 72.9%]
C+	= 2.3 [de 65% à 69.9%]
C	= 2.0 [de 60% à 64.9%]
C-	= 1.7 [de 57% à 59.9%]
D+	= 1.3 [de 54% à 56.9%]
D	= 1.0 [de 50% à 53.9%]
E	= 0.0 [de 0% à 49.9%]

## Communication des résultats

Les résultats aux évaluations seront communiqués via Moodle.

Sauf cas exceptionnel, les évaluations seront corrigées et les résultats communiqués aux étudiant-es dans un délai de deux semaines.

## Remarque concernant la note « incomplet », les absences aux évaluations et les demandes de modification de notes

Aucun « incomplet » ne sera accordé sauf sur présentation d'un certificat médical le justifiant.

Pour une demande de modification de la note finale, veuillez consulter la marche à suivre ici : [https://philo.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/72/2022/10/proce%CC%81durier\\_modif\\_et\\_revision\\_note\\_1er\\_cycle\\_revuVG.pdf](https://philo.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/72/2022/10/proce%CC%81durier_modif_et_revision_note_1er_cycle_revuVG.pdf)

## **MATÉRIEL REQUIS**

---

Toutes les lectures et les ressources pédagogiques utiles au cours seront accessibles via Moodle. Il est donc attendu que les étudiant-es consultent régulièrement Moodle pour avoir accès au matériel.

Des ressources pédagogiques complémentaires et des informations concernant le mentorat offert au département de philosophie peuvent être consultées ici : <https://philo.uqam.ca/etudiants/soutien-a-lapprentissage/>

## **CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS**

---

### **Partie 1 : Histoire(s) et concepts clés**

#### **Cours 1 - 4 septembre : Philosophie et féminisme : quelles possibilités?**

Lecture requise : Manon Garcia, 2021, Introduction générale, dans Manon Garcia (dir). *Philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice*, Paris : Vrin.

Lecture suggérée : Kim Q. Hall et Ásta (2021). What Is Feminist Philosophy? Dans Kim Q. Hall et Ásta (dir.) *The Oxford handbook of feminist philosophy*. Oxford: Oxford University Press

#### **Cours 2 - 11 septembre : Sexe et genre**

Lecture requise : Elsa Dorlin, 2008, *Sexe, genre et sexualités* (Chapitre 2 - L'historicité du sexe), Paris : Presses universitaires de France

Lecture suggérée: Simone de Beauvoir, 1949 (1976), *Le deuxième sexe, tome 1* (Introduction et chapitre 1), Paris : Gallimard.

#### **Cours 3 - Oppression, sexisme et patriarcat**

Lecture requise : Maylin Frye, 1983 (2021), Oppression, dans Manon Garcia (dir). *Philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice*, Paris : Vrin.

Lecture suggérée : Christine Delphy, 2001 (2021), L'ennemi principal – « Avant propos », dans Manon Garcia (dir). *Philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice*, Paris : Vrin.

### **Partie 2 : Quelques courants féministes**

#### **Cours 4 - 25 septembre : Féminisme culturel et care**

Lecture requise: Carol Gilligan, 1982 (2008), *Une voix différente* (Chapitre 2), Paris: Flammarion, 2008

Lecture suggérée : Susan Moller Okin, 1989 (2020), Raison et sentiment dans la réflexion sur la justice, trad. Bruno Ambroise, dans Paperman, Patricia., & Laugier, Sandra (dir.). *Le souci des autres: éthique et politique du care*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

### **Cours 5 - 2 octobre : Féminisme afro-américain et intersectionnalité**

Lecture requise : Kimberlé Williams Crenshaw, 1994 (2005), Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur, *Cahiers des genres*, 39, 51-82.

Lecture suggérée : bell hooks, 1984 (2017), De la marge au centre (Chapitre 4, Sororité – La solidarité politique entre femmes), trad. Noomi B. Grüsigg, Éditions Cambourakis

### **Cours 6 - 9 octobre : Féminisme transnational et décolonial**

Lecture requise : Uma Narayan, 2011 (2021), Des jugements bien à elles. Choix, autonomie, pratiques culturelles et les Autres femmes, dans Manon Garcia (dir). *Philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice*, Paris : Vrin.

Lecture suggérée : Arvin, M., Tuck, E., & Morrill, A. (2013). Decolonizing feminism: Challenging connections between settler colonialism and heteropatriarchy. *Feminist formations*, 8-34.

**\*Date limite pour remettre la première analyse d'argument**

### **Cours 7 - 16 octobre : Examen de mi-session (30% de la note finale)**

**Semaine de mi-session - 23 octobre : Pas de cours**

### **Partie 3 : Sciences, connaissances et situations sociales**

#### **Cours 8 - 30 octobre : « Parler pour autrui » dans une perspective féministe**

**Conférence invitée** : Anne lavarone-Turcotte (chercheuse postdoctorale CREF-CUNY)

Lecture requise : Anne lavarone-Turcotte, 2023, Un terrain miné, un travail de déminage ou comment parler de l'oppression des femmes minorisées en tant que chercheuse de la majorité. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, (26).

Lecture suggérée : Linda M. Alcoff, 1991, The problem of speaking for others. *Cultural critique*, (20) : 5-32.

#### **Cours 9 - 6 novembre : Philosophie féministe des sciences et théorie du *standpoint***

Lecture requise : Sandra Harding, 1993 (2021), Repenser l'épistémologie du positionnement : Qu'est-ce que « l'objectivité forte »?, dans Manon Garcia (dir). *Philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice*, Paris : Vrin.

Lecture suggérée : Stéphanie Ruphy, 2015, Rôle des valeurs en science: contributions de la philosophie féministe des sciences. *Écologie politique*, 51(2) : 41-54.

### **Cours 10 - 13 novembre : Épistémologie de l'ignorance et injustices épistémiques**

**Cours en modalité asynchrone (pas de séance en présentiel) :** enregistrement vidéo du cours disponible sur Moodle.

**\*Pour les personnes qui veulent remettre une analyse d'argument pour ce cours, la remise doit se faire par courriel le 12 novembre, avant minuit.**

Lecture requise : Kristie Dotson, 2013 (2018). Conceptualiser l'oppression épistémique. Trad. Colette St-Hilaire. *Recherches féministes*, 31(2), 9-34.

Lecture suggérée : Audrey Bujold et Sandrine Vallée-Ouimet (2024). Miranda Fricker: Injustices Épistémiques, Production et Circulation de Savoirs Inclusifs, dans Pawel Krol et Dave Holmes (dir.) *Philosophies et Sciences Infirmières: Contributions Essentielles à La Discipline*, pp.227-254. Les Presses de l'Université Laval.

### **Partie 4 : Corps, genres et sexualités**

#### **Cours 11 - 20 novembre : L'hétérosexualité en question – féminismes radical et lesbien**

Lecture requise : Adrienne Rich, 1981, La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne. *Nouvelles Questions Féministes*, 1 : 15-43.

Lecture suggérée : Carole Pateman, 2010 (1988), *Le Contrat Sexuel*, trad. Charlotte Nordmann, Paris : La Découverte.

#### **Cours 12 – 27 novembre : Le genre en question – féminismes queer et trans\***

Alexandre Baril, 2015, Sexe et genre sous le bistouri (analytique) : interprétations féministes des transidentités. *Recherches féministes*, 28(2) : 121-141.

Lecture suggérée: Robin Dembroff, 2020, Beyond Binary: Genderqueer as Critical Gender Kind, *Philosophers' Imprint*, 20(9):1-23

**\*Date limite pour remettre la deuxième analyse d'argument**

#### **Cours 13 – 4 décembre : Séance de préparation en vue de l'examen de fin de session**

#### **Cours 14 - 11 décembre : Examen de fin de session (40% de la note finale)**

## ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

---

Par leur présence en classe au moment convenu par la chargée de cours, les étudiant-es deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiant-es du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

## RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

---

### Consignes pour la participation à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne

<https://etudier.uqam.ca/modalites-enseignement>

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut exiger que l'étudiante ou l'étudiant active son microphone et sa caméra, notamment dans le cadre d'évaluations, à moins de circonstances exceptionnelles qui doivent être discutées avec l'enseignante ou l'enseignant.

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante ou l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de désactiver son microphone et sa caméra si elle ou il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et sa caméra, l'étudiante ou l'étudiant consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante ou l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante ou l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager,



par quelque moyen que ce soit, la totalité ou une partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante ou un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

En s'inscrivant à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne, l'étudiante ou l'étudiant accepte et s'engage à respecter les consignes décrites précédemment.

---

### **Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT\\_NO\\_18.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

***Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.***

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <https://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

***Infosphère*** est un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

<https://infosphere.uqam.ca>

---

### **Politique numéro 2 sur la liberté académique universitaire**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2023/06/Politique\\_2\\_liberte\\_academique\\_universitaire.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2023/06/Politique_2_liberte_academique_universitaire.pdf)

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission d'une université. Ce droit comprend la liberté : a) d'enseignement et de discussion ; b) de recherche, de création et de publication ; c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion ; d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques. Il doit s'exercer en conformité avec

les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

---

## **Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <https://harcelement.uqam.ca>

### ***Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le***

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca) ; <https://harcelement.uqam.ca>
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; <https://vie-etudiante.uqam.ca>

- Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131 ; <https://sps.uqam.ca>
- 

## **Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_42.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### ***Situation pouvant mener à du harcèlement***

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité.

Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

**Pour plus d'information :**

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca) ; <https://harcelement.uqam.ca>
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; <https://vie-etudiante.uqam.ca>
- Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131 ; <https://sps.uqam.ca>

---

**Politique numéro 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Les personnes étudiantes qui vivent avec une déficience visuelle, auditive ou motrice; des troubles d'apprentissage ou de santé mentale; un trouble déficitaire de l'attention; une maladie organique ou toute autre limitation diagnostiquée entraînant une incapacité significative et persistante, sont en droit de se prévaloir de divers aménagements dans le but de pallier la situation handicapante dans laquelle elles se trouvent, et ce, sans discrimination ni privilège.

Après une évaluation spécifique des besoins, des aménagements pourront être proposés pour les contextes de formation académique ou pratique (stage) dans lesquels elles rencontrent des obstacles inhérents à leur situation de handicap.

Bien que le service soit accessible en tout temps, afin de permettre la mise en place rapide des aménagements, les personnes étudiantes sont fortement encouragées à faire les démarches auprès du BIRÉ, dès le début du trimestre.

Pour tous renseignements ou pour obtenir un rendez-vous auprès d'une personne conseillère à l'accueil et à l'intégration :

Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ)

[situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)

514-987-3148

AB-2300

\*\*\*Le BIRÉ offre également d'autres services pour soutenir l'ensemble de la communauté étudiante, avec ou sans diagnostic, vers leur réussite universitaire. Pour en savoir plus > [bire.uqam.ca](http://bire.uqam.ca)

## MÉDIAGRAPHIE

---

- Linda Alcoff, « The Problem of Speaking for Others, » *Cultural Critique* 20 (1991-92), pp.5-32
- Alia Al-Saji, « Voiles racialisés, » *Les Ateliers de l'Éthique*, Vol.3, No.2 (2008), pp.39-55
- Sarah Ahmed, *Vivre en féministe*, trad. Sophie Chisogne, Montréal : Éditions de la rue Dorion, 2017 (2024)
- Alison Bailey, « Privilege, » *Journal of Social Philosophy*, Vol. 29, No. 3 (1998), pp.104-119
- Bereni et al., *Introduction aux études sur le genre* (2ème éd.), Bruxelles: De Boeck, 2012
- Magali Bessone, *Sans distinction de race ? Analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Paris : Vrin, 2013
- Magali Bessone (dir.), *Race, racisme, discriminations: Anthologie de textes fondamentaux*, Hermann, 2015
- Judith Butler, *Trouble dans le genre*, Paris: La Découverte, 2006
- Kimberlé Crenshaw, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, 2005/2 n° 39, pp.51-82
- Angela Davis, *Femmes, race et classe*, Paris: Éd. Des Femmes, 2007
- Simone De Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris: Gallimard, 1986
- Christine Delphy, *Classer, dominer : Qui sont les autres ?*, La Fabrique, 2008
- Christine Delphy, *L'ennemi principal - tomes 1-2* (3ème éd.), Syllepses, 2013
- Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualité*, Paris: PUF, 2008
- Elsa Dorlin (dir.), *Black feminism : Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, L'Harmattan, 2008
- Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, Race, Classe*, Paris: PUF, 2009
- Ronald Dworkin, *Prendre les droits au sérieux*, Paris: PUF, 1995
- Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale?*, Paris: La Découverte, 2005
- Miranda Fricker, *Epistemic Injustice*, Oxford: Oxford University Press, 2009
- Marilyn Frye, « Oppression, » in *The politics of reality*, Crossing Press, 1983
- Manon Garcia, *La Conversation des sexes. La philosophie du consentement*, Flammarion, 2021
- Carol Gilligan, *Une voix différente*, Paris: Flammarion, 2008
- Trina Grillo, « Anti-Essentialism and Intersectionality, » in Hackett et Haslanger (dir.), *Theorizing Feminisms*, New York: Oxford University Press, 2005
- Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Côté-femmes, 1992
- Sally Haslanger, « Gender and Social Construction, » in Hackett et Haslanger (dir.), *Theorizing Feminisms*, New York: Oxford University Press, 2005
- bell hooks, *Ne suis-je pas une femme ? : Femmes noires et féminisme*, Cambourakis, 2015
- Will Kymlicka, *La Citoyenneté Multiculturelle*, Paris: La Découverte, 2001
- Monique Lanoix, « Sollicitude, dépendance et lien social, » *Les Ateliers de l'Éthique*, Vol.3, No.2 (2008), 55-71
- Christian Larivée, « Le standpoint theory: en faveur d'une nouvelle méthode épistémologique, » *Ithaque*, Vol. 13 (2013), pp.127-149

- Catharine MacKinnon, « *Difference and Dominance: On Sex Discrimination*, » in Hackett et Haslanger (dir.), *Theorizing Feminisms*, New York: Oxford University Press, 2005
- John Stuart Mill, *De l'assujettissement des femmes*, Paris: Avatar, 1992
- Charles Mills, *The Racial Contract*, Ithaca, NY: Cornell University Press, 1997
- Pascale Molinier, Sandra Laugier, et Patricia Paperman, *Qu'est-Ce Que Le Care? : Souci Des Autres, Sensibilité, Responsabilité*. Paris: Éditions Payot & Rivages. 2009
- Uma Narayan, *Dislocating Cultures*, New York: Routledge, 1997
- Martha Nussbaum, *Femmes et développement humain*, Paris: Éd. Des Femmes, 2008
- Susan Okin, *Justice, genre et famille*, Paris: Flammarion, 2008
- Susan Okin, *Is multiculturalism bad for women?*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1999
- Patricia Paperman et Sandra Laugier, *Le souci des autres - Éthique et politique du care. Nouvelle édition augmentée*. Paris: Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2020
- Carole Pateman, *Le contrat sexuel*, Paris: La Découverte, 2010
- Lucile Quéré, Luttés féministes autour du consentement: Héritages et impensés des mobilisations contemporaines sur la gynécologie. *Nouvelles Questions Féministes*, 35 : 32-47, 2016
- Susan Wendell, « *The Social Construction of Disability*, » in *The Rejected Body*, New York: Routledge, 1996
- Monique Wittig, *La pensée straight*, Éd. Amsterdam, 2013
- Cyn Wylde, *Émergence insoumise – Réflexions sur la persistance du racisme systémique envers les femmes autochtones*, Wendake : Éditions Hannenorak, 2024
- Iris Marion Young, *Justice and the politics of difference*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1990